



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU 10 DECEMBRE 2020**

PRÉSENTS : IMBERT Didier - MOIGNOUX Sylvie - DAIN Denis - GEORGEON Hugues - MENARD Jean-Pierre - LALANE Marion - - GARCIA RAMOS Emeline – DURAND Sophie - FOUCHER Andrée - JALICON Stéphanie - PINHEIRO Aurélien - SOULIER Benjamin - MARSON Alexandre - SOUCHON Olivier ; lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSÉ : : VACHER Damien

A été élu secrétaire : JALICON Stéphanie

DETR programmation 2021 : accessibilité salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait la mise en accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Monsieur le Maire présente le projet de la mise en place d'une rampe pour l'accessibilité des personnes handicapées et notamment le programme de travaux prévus pour l'année 2021 d'un montant de 11 758,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes,
- Adopte le plan de financement,
- Sollicite une aide auprès de Monsieur le Préfet de Région et du Puy-de-Dôme au titre de la dotation des Territoires Ruraux – DETR année 2021 au taux de 30 %
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Demande de subvention au titre du FIC : programmation 2021

Le projet a pour objet de mettre à la disposition des jeunes, de nouvelles activités sportives sur une aire de jeux multisports, implantée sur le stade municipal

Cette opération vise plusieurs objectifs:

- Renforcer la vocation de divertissement auprès du stade municipal
- Etoffer les activités sportives en proposant la pratique de nouvelles disciplines (basket, hand-ball...) sur un terrain multisports,
- Offrir toujours plus d'activités à tous sur la commune-
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du FIC, une aide financière du Conseil Départemental peut être envisagée et propose de programmer ces travaux comme suit :

2021 : Mise en place d'un City Stade et d'une aire de Jeux

Coût prévisionnel des travaux : 88 680,00 € HT

Subvention du CD : 15 962.40 € HT Autres financements : 72 717.60 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

- **De réaliser ces travaux selon la programmation décrite ci-dessus.**
- **De solliciter auprès de M. le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre du FIC 2021**
- **De garantir le financement des dépenses restant à charges de la Commune au moyen de fonds propres ou par d'autres subventions.**

Acquisition de la parcelle ZO 164 par la commune

Le cabinet BISIO a procédé au bornage de la parcelle ZO 102 suite à une demande de déclaration préalable de division lieu-dit les Garennes et rue Champ de l'Orme. Madame BRESSON Annie, propriétaire des nouvelles parcelles divisés et notamment d'une parcelle longeant la rue du Champ de l'orme a proposé de céder à la commune cette bande de terrain soit 101 m² cadastré ZO 164.

Il est proposé à l'assemblée délibérante l'acquisition par la mairie de la parcelle ZO 164 pour une contenance de 101 m² appartenant à Madame BRESSON Annie (issue de la division 102 elle-même issue de ZO 78), au prix de 1 euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- d'acquérir l'immeuble ZO 164 à l'euro symbolique
- de donner pouvoir à Monsieur Denis DAIN, 2^{ème} adjoint pour signer tout acte authentique et ses suites.

DIVERS :

- Virement de crédit décision modificative 1 : pour régulariser le chapitre 65

Désignation	Diminution sur crédits ouverts Dépenses	Augmentation sur crédits ouverts Recettes
Dépenses Imprévues Fonctionnement D – F- 022	307.81 €	
TOTAL Dépenses Imprévues Fonctionnement	307.81 €	
Dépenses Intérêts réglés à l'échéance D -F : 66111		307.81 €
TOTAL Charges financières		307.81 €

- Virement de crédit décision modificative 2 : pour régulariser le chapitre 12

Désignation	Diminution sur crédits ouverts Dépenses	Augmentation sur crédits ouverts Recettes
Dépenses Imprévues Fonctionnement D – F- 022	3 908.46 €	
TOTAL Dépenses Imprévues Fonctionnement	3 908.46 €	
Dépenses Personnel affecté par le GFP D -F : 6216		3 908.46 €
TOTAL Charges de personnel		3 908.46 €